



Mairie de Bessoncourt

19 rue des Magnolias ☎ 03 84 29 93 67 mail : bessoncourt.mairie@wanadoo.fr

21 janvier 2019

MISE EN PLACE DE L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

La mairie propose la mise en place d'une application qui vous permettra d'obtenir en direct sur votre téléphone portable des alertes sur des informations communales.

OFFERT PAR LA MAIRIE

 PanneauPocket
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Pour être
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ

DISPONIBLE SUR
Google Play

DISPONIBLE SUR
App Store



Tu message affiché sur le téléphone d'exemple est un exemple, renseignez vous auprès de votre mairie pour plus d'informations.

ZÉRO PHYTO

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'interdiction d'utiliser des produits phytopharmaceutiques (pesticides) s'applique aussi aux espaces privés des particuliers.

Vous pouvez aller consulter le site régional Ecophyto Bourgogne-Franche-Comté : <https://ecophyto-bfc.fr> ; dans la rubrique « JEVI ? Par ici ! »

DU CÔTÉ DE LA MÉDIATHÈQUE

La médiathèque sera ouverte au public du **lundi 18 au vendredi 22 février 2019** : lundi, jeudi et vendredi de 14h à 16h - mardi de 16h30 à 18h30 - mercredi de 10h à 12h et de 14h à 16h Et du **lundi 25 février au vendredi 1er mars 2019** : lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h - mardi de 10h à 12h et de 16h30 à 18h30.

CONCILIATEURS DE JUSTICE

Les conciliateurs de justice sont des auxiliaires de justice nommés par la Cour d'Appel qui mènent des actions spécifiques d'arbitrage dans un but de trouver une solution amiable entre deux parties qu'elles aient ou non saisi un juge. Ils peuvent intervenir dans des conflits d'ordre civil, tels que : problèmes de voisinage, différends entre propriétaires et locataires ou entre eux, litiges à la consommation, créances impayées, malfaçons de travaux. Ils n'agissent qu'avec l'accord de toutes les parties et à titre gracieux.

INFORMATIONS EXPRESS



COUR D'APPEL de BESANCON
TRIBUNAL d'INSTANCE de BELFORT
Les Conciliateurs de Justice

INFORMATION

Nous sommes à votre disposition dans les permanences suivantes :

Le lundi de 15h à 17h 30 en mairie de Delle, contact: 06 81 11 84 43

Le mardi de 13h30 à 17h au tribunal d'instance de Belfort,
contact: 06 62 33 08 86 ou 06 36 69 86 30

Le jeudi de 14h à 17h 30 en mairie de Valdoie, contact : 03 84 57 64 64

Le jeudi de 14h à 17h 30 en mairie de Chatenois les forges , contact : 07 61 20 03 01

Le vendredi de 14h à 17h, semaines impaires à la communauté de communes des Vosges du sud à Etueffont,
Le mercredi de 14h à 17h, semaines paires en mairie de Giromagny,
Le vendredi de 14h à 17h, semaines paires en mairie de Montreux-château
Contact: 06 82 17 55 92 ou 06 42 42 06 46

Dans un souci d'organisation nous vous demandons de prendre rendez-vous aux numéros indiqués

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

L'Association des Parents d'Elèves des écoles de Bessoncourt propose à tous les habitants du village une vente de fromages en provenance des fruitières du Lomont, saucisses, des salaisons de Belleherbe ainsi que des produits du moulin Thuriot à Bethonvilliers. Les bénéficiaires sont en faveur des enfants inscrits aux écoles de Bessoncourt afin d'aider aux sorties scolaires (cinéma, visite de musée, sortie randonnée...).

Vous pouvez obtenir un bon de commande auprès de Mme Dubail (06.51.95.21.02) et Mme Boisset (06.05.12.53.67).

Bulletin à retourner pour le **8 Février 2019**. Livraison de votre commande le **4 Mars 2019**.

L'Association du Fort organise le 3 février un FORTICREPES : visites du Fort l'après-midi et ventes de crêpes à l'occasion de la Chandeleur.

SÉCHERESSE

Comme indiqué lors d'une précédente info express, nous effectuons un recensement des problèmes sur la commune pour cette année 2018. Si vous avez remarqué récemment l'apparition de fissures importantes sur votre maison, vous pouvez déposer un dossier en Mairie avec photos et descriptif. Suivant le nombre de dossiers, une demande de reconnaissance en catastrophe naturelle pourra être instruite et sollicitée auprès de l'Etat.

OBJETS TROUVÉS

Un drone a été trouvé dans la commune. Vous pouvez vous adresser à la mairie pour le récupérer.

CAHIER DE DOLÉANCES

Un cahier de doléances est mis à la disposition des administrés qui souhaitent y inscrire leurs revendications.